

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	33

Date de la convocation
20 septembre 2024

Numéro de la délibération
24-24

Objet de la Délibération

Financement de l'animation et
de la gestion du GAL 2025

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 045-200075869-20241001-24_24-DE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cravant, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Briçy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODÉAU (St-Pérvy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLJET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Denis PELE (Saint-Pérvy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy-Saint-Liphard).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (St-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant d'Aurore CARO - Menng-sur-Loire), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (L'avers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau/Mauves), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epièdes-en-Beauce).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Véronique MERCIER (Gidy).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Christian ROUBALAY (Beauce-la-Romaine)

Ainsi que : LEFEVRE (Rozières-en-Beauce).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 signée par la Région Centre Val de Loire et PETR Pays Loire Beauce en date du 8 février 2024,

Considérant le dispositif 23 du programme LEADER consacrée à l'animation et au fonctionnement du GAL Loire Beauce ;

Entendu l'exposé de Monsieur le

Président,
Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,
décident :

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	33

Date de la convocation

20 septembre 2024

Numéro de la délibération

24-24

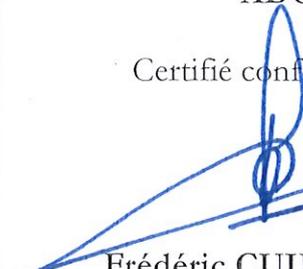
Objet de la Délibération

Financement de l'animation et
de la gestion du GAL 2025

- D'affecter le chargé de mission LEADER et biodiversité à 0,8 ETP à l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,
- D'affecter l'assistante de direction/comptable à 0,20 ETP à la gestion du programme LEADER 2023-2027 du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 23 du programme LEADER 2023-2027 pour l'animation et le fonctionnement du programme, au taux maximum,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,


Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce


Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le